



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 19 mars 2007

Le dix-neuf mars de l'année deux mille sept, à vingt heures, le Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence déléguée de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Péliissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, René Meucci – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, délégué Agglopôle Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, délégué Agglopôle Provence, Lucien Limousin - Conseiller général, Hervé Schiavetti- Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen - Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Joëlle Hotte – Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte.

#### **Etaient absents excusés :**

Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Léon Vachet.

### **DELIBERATION N° CS-2007-01**

#### **Objet : Constat de démission du Bureau**

## **Monsieur le Président expose :**

- Que lors du Comité syndical du 11 décembre dernier, il a été évoqué l'intention de démission de chacun des membres du Bureau, et en demande confirmation globale.
- Que les statuts du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, article 6 consacré au Bureau, ne font référence qu'aux procédures d'élection et en aucun cas, aux procédures de démission des membres du Bureau. En conséquence, le Président du Syndicat Mixte de gestion du Parc ainsi que les membres du Bureau, comme tout titulaire d'un mandat électif, peuvent, même en l'absence de dispositions spécifiques dans les statuts, démissionner de leur mandat.
- Que dans la mesure où les statuts ne le prévoient pas expressément, la procédure de démission n'est pas soumise aux dispositions de l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Que par ailleurs, dans le cadre de nos statuts, la procédure de démission des membres du Bureau et de son Président n'ayant pas été prévue, la démission est d'effet immédiat.
- Que les membres du Bureau démissionnent.

**Le Comité Syndical constate et acte la démission du bureau, et donne pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 19 mars 2007

Le dix-neuf mars de l'année deux mille sept, à vingt heures, le Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence déléguée de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Péliissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, René Meucci – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, délégué Agglopôle Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, délégué Agglopôle Provence, Lucien Limousin - Conseiller général, Hervé Schiavetti- Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen - Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Joëlle Hotte – Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte.

#### **Etaient absents excusés :**

Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Léon Vachet.

### **DELIBERATION N° CS-2007-02**

#### **Objet : Election du Bureau et du Président**

## ELECTION DU PRESIDENT

La Présidence de la séance, déléguée pour cette élection à Monsieur Félix Péliissier, doyen, après avoir donné lecture des articles L.2122.4, L. 2122.5, L. 2122.6, L.2122.8 et L.2122.9 du code général des Collectivités Territoriales, a invité le comité syndical à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts du Syndicat mixte, et à l'élection du Bureau conséquemment à la création du Parc naturel régional des Alpilles.

### **Candidat : Gérard Jouve**

Chaque membre du comité, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président de la séance, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57
<b>A OBTENU, Gérard Jouve, cinquante sept voix :.....</b>	<b>57</b>

**Monsieur Gérard Jouve, Maire des Baux de Provence**, ayant obtenu la majorité des voix, a été élu à la Présidence et a été installé immédiatement.

*Monsieur Gérard Jouve, remercie chaleureusement les membres du Comité syndical, ainsi que le Président Vauzelle et le Président Guerini, à qui il rend hommage. Il est très fier d'être réélu au poste de Président.*

## ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT

### **Candidat : Catherine Levraud**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice Président.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57
<b>A OBTENU, Catherine Levraud, cinquante sept voix, .....</b>	<b>57</b>

**Madame Catherine Levraud, Conseillère régionale** ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée 1<sup>ère</sup> Vice-présidente et a été installée immédiatement.

### **ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT**

#### **Candidat : Claude Vulpian**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice Président.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57

**A OBTENU, Claude Vulpian, cinquante sept voix, .....57**

**Monsieur Claude Vulpian, Conseiller général**, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-président et a été installé immédiatement.

### **ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT**

#### **Candidat : Régis Gatti**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice Président.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57

**A OBTENU, Régis Gatti, cinquante sept voix, .....57**

**Monsieur Régis Gatti, Maire d'Aureille**, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-président et a été installé immédiatement.

## ELECTION DU QUATRIEME VICE PRESIDENT

### Candidats : Jack Sautel et Jean-Luc Aurellionnet

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice Président.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral, ou nul)	1
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	56

ONT OBTENU :

- **Jack Sautel, quarante neuf voix:.....49**
- **Jean-Luc Aurellionnet, sept voix :.....7**

**Monsieur Jack Sautel, Maire de Maussane les Alpilles**, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-président et a été installé immédiatement.

## ELECTION DU SECRETAIRE

### Candidat : Joël Sylvestre

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du Secrétaire.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57

A OBTENU, **Joël Sylvestre, cinquante sept voix, .....57**

**Monsieur Joël Sylvestre, Maire d'Eyguières**, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Secrétaire et a été installé immédiatement.

## ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

### ELECTION DU PREMIER MEMBRE

#### Candidat : Vincent Oulet

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du 1<sup>er</sup> membre.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57
A OBTENU, <b>Vincent Oulet, cinquante sept voix</b> : .....57	

**Monsieur Vincent Oulet, Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence**, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé membre du bureau et a été installé immédiatement.

### ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE

#### Candidat : Jean-Luc Aurellionnet

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du 2<sup>ème</sup> membre.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57
A OBTENU, <b>Jean-Luc Aurellionnet, cinquante sept voix</b> .....57	

**Monsieur Jean-Luc Aurellionnet, Maire-adjoint de Mouriès**, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée membre du bureau et a été installée immédiatement.

## ELECTION DU TROISIEME MEMBRE

### **Candidat : René Meucci**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de M Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du 3<sup>ème</sup> membre.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57

A OBTENU, **René Meucci, cinquante sept voix** : .....57

**Monsieur René Meucci, Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès**, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé membre du bureau et a été installé immédiatement.

## ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE

### **Candidat : Félix Pélissier**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du 4<sup>ème</sup> membre

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57

A OBTENU, **Félix Pélissier, cinquante sept voix** : .....57

**Monsieur Félix Pélissier, Maire d'Eygalières**, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé membre du bureau et a été installé immédiatement.

## ELECTION DU CINQUIEME MEMBRE

### **Candidat : Hervé Schiavetti**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du 5<sup>ème</sup> membre.



## PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57
A OBTENU, <b>Hervé Schiavetti, cinquante sept voix</b> : .....57	

**Monsieur Hervé Schiavetti, Conseiller général**, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé membre du bureau et a été installé immédiatement.

## ELECTION DU SIXIEME MEMBRE

### **Candidat : Françoise Floupin**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Gérard Jouve, nouvellement élu Président, à l'élection du 6<sup>ème</sup> membre.

## PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
A déduire (bulletin blanc / L65 et L66 du code électoral)	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	57
A OBTENU, <b>Françoise Floupin, cinquante sept voix</b> : .....57	

**Madame Françoise Floupin, Conseillère régionale**, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé membre du bureau et a été installé immédiatement.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 19 mars 2007

Le dix-neuf mars de l'année deux mille sept, à vingt heures, le Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence déléguée de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Péliissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, René Meucci – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, délégué Agglopôle Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, délégué Agglopôle Provence, Lucien Limousin - Conseiller général, Hervé Schiavetti- Conseiller général, Claude Vulpian - Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen - Conseillère régionale, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Joëlle Hotte – Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte.

#### **Etaient absents excusés :**

Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Léon Vachet.

### **DELIBERATION N° CS-2007-03**

#### **Objet : Délégations données au Bureau par le Comité syndical**

## Monsieur le Président expose :

- Que conformément au Comité syndical du 11 décembre dernier, qui a précisé les domaines pour lesquels il est nécessaire que le Comité syndical donne délégation au Bureau, il rappelle **les principaux domaines pour lesquels le comité syndical ne peut pas donner délégation**:
  - 1) Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
  - 2) De l'approbation du compte administratif ;
  - 3) Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
  - 4) Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
  - 5) De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
  - 6) De la délégation de la gestion d'un service public.
  
- Que sur cette base, il propose au **Comité syndical de charger le Bureau par délégation** :
  - de la création et de la définition des postes afférents au fonctionnement du Syndicat mixte
  - des questions salariales et des questions du personnel
  - des questions d'organisation et de partenariat fonctionnel
  - du choix de prestataire de service
  - d'ester en justice en première et deuxième instances
  - de procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
  - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
  - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
  - de passer les contrats d'assurance
  - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
  - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
  - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
  - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical.
  
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Décide :**

- **D'approuver la proposition du Président et de charger le Bureau, par délégation, des missions détaillées ci-dessus ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**